

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/EFC/WP.1/2002/8
28 juin 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Comité du bois

Commission européenne des forêts

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL



**COMITÉ MIXTE FAO/CEE/OIT DE LA TECHNOLOGIE, DE LA GESTION
ET DE LA FORMATION FORESTIÈRES**

Vingt-quatrième session

Ennis, comté de Clare (Irlande), 12-14 septembre 2002

Adoption du programme de travail

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Note du secrétariat

Le présent document contient le projet de programme de travail du Comité mixte ainsi que le mandat de ses équipes de spécialistes.

Le Comité mixte est invité à examiner et à mettre à jour le programme de travail ainsi que le mandat et la durée des équipes de spécialistes, en se fondant sur les discussions relatives aux différents secteurs du programme qui auront eu lieu dans le cadre d'autres points de l'ordre du jour provisoire.

Introduction

1. Le présent document a pour objet de présenter au Comité:
 - Des informations sur l'examen stratégique, et la mise en œuvre du processus lors de la réunion conjointe des bureaux tenue en mai 2002, y compris les demandes portées à l'attention du Comité mixte;
 - Un compte rendu des discussions du Comité de direction sur les méthodes de travail; et
 - Un projet de programme de travail pour 2003-2006 ainsi que le mandat des équipes de spécialistes.

Examen stratégique CEE/FAO

2. À sa quinzième session, le Comité de direction a été informé du débat qui avait eu lieu à la session conjointe du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts, à Rome, en octobre 2000. Ce débat avait conduit à une enquête par questionnaire auprès des pays membres, suivie de discussions lors d'une réunion des bureaux élargis, tenue à Genève du 21 au 23 février 2001, et d'une réunion tenue parallèlement à la session du Comité des forêts en mars 2001, à Rome. Le travail du Comité mixte avait été loué pour sa qualité et son utilité, mais considéré comme non prioritaire conformément à une directive de la CEE-ONU, selon laquelle il doit y avoir au moins un domaine de faible priorité. La contribution du secrétariat de la CEE/FAO, y compris le service des sessions du Comité mixte, avait été ramenée à 6 %.
3. Le Comité de direction s'est déclaré surpris et déçu des décisions qui avaient été prises. Il a décidé de présenter sa position dans une déclaration écrite établie pendant la session et adressée aux membres des bureaux élargis.
4. La réunion ordinaire des bureaux, tenue à Genève, en mai 2001, a définitivement arrêté le programme révisé d'examen stratégique et le Comité du bois, à sa cinquante-neuvième session, ainsi que le Bureau de la Commission européenne des forêts ont approuvé les propositions découlant de cet examen. Étant donné que la Commission européenne des forêts ne s'est pas réunie depuis la session conjointe, elle examinera officiellement les résultats du processus d'examen stratégique à sa prochaine session en novembre 2002.
5. Les grands principes de l'examen stratégique sont les suivants:
 - Le programme devrait être **évalué de manière approfondie**, par le biais d'une réunion élargie des bureaux (c'est-à-dire avec la participation de tous les pays qui le souhaitent), dans le cadre d'un réexamen tous les quatre ans des priorités, des principales orientations et de l'affectation des ressources et les résultats devraient être approuvés lors de la session conjointe du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts;
 - Les **éléments constitutifs du programme** sont le mandat et la mission, l'aperçu général (objectif des domaines d'activité et liste des éléments du programme),

les tableaux détaillés pour les cinq domaines d'activité (y compris la durée et la description de chaque élément de programme), les mandats de toutes les équipes actuelles de spécialistes et la répartition des ressources du secrétariat de Genève entre les éléments de programme;

- Entre ces révisions approfondies, les **bureaux**, qui se réunissent au moins une fois par an, en général à Genève à l'occasion de la session annuelle de la CEE, sont chargés de superviser l'exécution du programme et sont autorisés à approuver certaines modifications de celui-ci. Une version à jour du programme, tenant compte de tout éventuel changement récent, devrait être affichée sur le site Web;
- Le **Comité du bois et la Commission européenne des forêts** devraient être informés lors de leur session ordinaire de l'évolution du programme (une page maximum par domaine d'activité) et invités à confirmer que l'exécution du programme a donné satisfaction. Un document établi par le secrétariat et les bureaux devrait attirer l'attention du Comité ou de la Commission sur les points importants appelant des observations ou des décisions de la part des organes directeurs;
- Les **organes subsidiaires** (Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts et Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières) devraient revoir attentivement les parties du programme au sujet desquelles ils sont invités à fournir des orientations en se servant des tableaux détaillés sur les domaines d'activité, et proposer des modifications. Ils devraient également, le cas échéant, attirer l'attention des bureaux ou des organes principaux dont ils relèvent sur toute question qu'ils estiment importante, à des fins d'information ou de décision;
- Les **équipes de spécialistes** devraient limiter leurs activités à celles qui sont précisées dans leur mandat. Elles devraient faire succinctement rapport par écrit aux organes indiqués dans leur mandat. La constitution d'une éventuelle nouvelle équipe, dans quelque domaine d'activité que ce soit, devrait être soumise pour approbation aux bureaux des organes principaux à cause de ses incidences sur les ressources du secrétariat de Genève.

6. Dans le cadre du processus d'examen stratégique, les observations suivantes ont été formulées sur les méthodes de travail des équipes de spécialistes, en tenant compte du fait qu'un problème pourrait se poser si une équipe n'atteignait pas les objectifs prévus dans les délais impartis. Il est important de reconnaître que:

- Lorsqu'ils acceptent de participer aux équipes, les pays prennent l'engagement moral d'atteindre les objectifs convenus;
- Les organes principaux et le secrétariat ont aussi un rôle à jouer pour empêcher qu'une équipe ne s'acquitte pas de son mandat une fois que ce dernier a été convenu.

7. Parmi les facteurs qui assurent le succès des équipes, il faut citer les suivants:

- Un mandat bien défini et pertinent;

- Des membres dévoués disposant de ressources suffisantes;
- Des membres provenant de milieux différents;
- Un facilitateur chargé de conserver l'élan acquis; et
- Un chef d'équipe actif et diplomate.

8. Les principes suivants devraient être appliqués:

- Lorsqu'ils élaborent les mandats d'une équipe, le Comité du bois et la Commission européenne des forêts devraient élaborer des plans réalistes et les pays devraient être prêts à engager suffisamment de ressources pour réaliser les objectifs convenus;
- S'il apparaît qu'une équipe ne réalise pas ses objectifs, le secrétariat devrait dans un premier temps prendre contact avec le chef d'équipe puis le cas échéant avec les bureaux et les organes principaux qui devraient adopter les décisions nécessaires, lesquelles pourraient consister à reformuler le mandat, à remplacer des membres de l'équipe, à injecter de nouvelles ressources ou à mettre fin aux activités de l'équipe;
- En tout état de cause, le secrétariat ne devrait pas se substituer aux membres de l'équipe dans l'exécution de leurs tâches;
- Le Comité et la Commission doivent veiller à pouvoir suivre et orienter le travail des équipes de manière satisfaisante, ce qui pourrait exiger qu'on limite le nombre des équipes travaillant en même temps.

9. À leur réunion commune de mai 2002, les bureaux, lorsqu'ils ont examiné dans le domaine d'activité 4: Technologie, gestion et formation, se sont félicités du travail accompli par le Comité mixte et de ses méthodes de travail, qui mettaient efficacement à profit les ressources disponibles. Les bureaux ont noté que les activités du Comité mixte étaient conformes au programme de travail et aux priorités des organes dont il relevait et ont reconnu la valeur des contributions apportées, notamment, aux travaux de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Les bureaux ont noté en outre que la faible importance attribuée au domaine d'activité 4 par l'examen stratégique était due au processus consistant à définir des priorités et ils ont décidé d'appuyer fermement les travaux entrepris par le Comité mixte. Les bureaux ont également décidé que le Président de la Commission européenne des forêts assisterait à la vingt-quatrième session du Comité mixte (à condition que son emploi du temps le lui permette).

10. Les bureaux ont noté qu'en dépit d'une réduction temporaire des ressources de son secrétariat, le Comité mixte était parvenu à mener à bien son programme de travail à l'exception du séminaire prévu à Sotchi (Fédération de Russie). Les bureaux ont été informés que les raisons ayant conduit à cet écart, et de manière plus générale la question des ressources disponibles pour le secrétariat du Comité mixte, feraient l'objet d'un examen lors d'une réunion informelle prévue à Rome entre le Président du Comité mixte, le secrétariat du Département des forêts de la FAO et ses homologues du BIT et de la CEE. Les bureaux ont lancé un appel aux trois organisations

concernées pour qu'elles s'engagent de manière transparente et permanente à soutenir le travail efficace du Comité mixte.

11. Les bureaux ont demandé qu'à sa prochaine session en septembre le Comité mixte:

- Envisage de modifier son intitulé pour refléter l'importance croissante que prenaient dans le cadre de ses activités les aspects sociaux de la foresterie; et
- Débattre de procédures permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations adoptées par les séminaires. Les bureaux ont noté à ce propos que les recommandations en question risquaient d'être dévalorisées en l'absence de suivi ou de non-exécution. Ils ont noté en outre que les futurs séminaires devraient se montrer plus réalistes dans la formulation de recommandations en prenant en compte ce qui était réalisable et également en limitant le nombre de leurs recommandations.

12. En outre, pour ce qui est du fonctionnement des équipes de spécialistes, les bureaux ont constaté que le recours à un intermédiaire (facilitateur) externe avait permis d'accroître l'efficacité du travail d'équipe. Ils ont demandé au secrétariat de préciser dans l'«Énoncé général des obligations des équipes de spécialistes» que si des questions touchant le financement des services d'un intermédiaire étaient soulevées, le chef d'équipe devrait consulter le secrétariat à ce sujet et que les membres de l'équipe devraient préalablement être informés et donner leur assentiment.

Point appelant une décision:

- ***Le Comité mixte est invité à répondre à la demande de la réunion commune des bureaux selon laquelle il conviendrait de tenir compte dans son intitulé de la dimension sociale de ses activités et à arrêter d'un commun accord des procédures pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations adoptées par les séminaires. Le Comité souhaitera peut-être aussi appeler l'attention des bureaux et/ou des organes dont il relève, sur toute question qu'il estime importante, à des fins d'information ou de décision.***

Méthodes de travail du Comité mixte

13. À sa quinzième session, le Comité de direction a aussi examiné ses méthodes de travail, notamment en ce qui concernait les contacts avec les pays membres, le financement des équipes de spécialistes, le rôle des coordonnateurs, le suivi des conclusions et recommandations adoptées lors des séminaires et le site Web.

14. Afin de conserver des contacts étroits avec les pays membres, il conviendrait d'actualiser la liste des adresses, en particulier en ajoutant le nom des nouveaux participants aux séminaires et membres des équipes. Il devrait y avoir un correspondant dans chaque pays. Le secrétariat devrait écrire aux ministères des affaires étrangères des pays où il n'y avait pas de correspondant pour demander qu'ils en désignent un et qu'ils indiquent les institutions auxquelles pourraient être envoyés des renseignements sur les activités du Comité mixte. Des contacts devraient également être établis avec le secteur privé.

15. La réussite du travail des équipes de spécialistes sur les aspects sociaux et sur la participation était due pour beaucoup à l'existence d'un financement supplémentaire permettant de disposer des services d'un coordonnateur, d'accueillir des réunions et de publier des rapports. La nécessité d'un tel financement devrait être mentionnée dans les lettres où il était demandé de désigner des spécialistes. Les accords de partage des coûts entre plusieurs pays ayant donné de bons résultats, cette formule devrait être retenue à l'avenir.

16. L'importance d'une participation équilibrée des pays européens occidentaux et des pays en transition aux activités du Comité mixte a également été soulignée. Le secrétariat devrait conseiller aux pays hôtes d'allouer des fonds à cet effet chaque fois qu'ils le peuvent. Dans ce contexte, la possibilité d'un parrainage devrait être envisagée très tôt avec les pays hôtes et mentionnée dans les listes de contrôle qui leur étaient envoyées.

17. M. Höfle a souligné l'importance du rôle des coordonnateurs dans la définition et la mise en œuvre du programme du Comité. Il a distribué un document établi par M. Sutton en 1984 (TIM/EFC/WP.1/R.62/Add.1), qui décrivait les fonctions des vice-présidents, coordonnateurs et chefs d'équipe et restait d'actualité. Il était important que le Comité de direction travaille en équipe.

18. En ce qui concernait les conclusions et recommandations adoptées lors des séminaires, les membres devraient signaler toutes les mesures qui avaient été prises pour y donner suite. Le Comité devrait systématiquement retracer l'évolution des recommandations qui lui avaient été adressées.

19. Les participants ont été invités à exposer leurs vues concernant le site Web du Comité mixte sur la page d'accueil de la CEE-ONU (adresse: www.unece.org/trade/timber/joint-committee/). Tout commentaire devrait être communiqué au secrétariat de la CEE.

Projet de programme de travail

20. Le secrétariat a mis à jour le projet de programme de travail suivant, la présentation en tableaux (annexe 1) et les mandats des équipes de spécialistes (annexes 2 à 4), en se fondant sur la forme et le contenu de ceux adoptés par le Comité mixte à sa vingt-troisième session à Genève et par le Comité de direction à sa quinzième session à Lisbonne (Portugal).

Point appelant une décision:

- ***Le Comité mixte est invité à examiner et mettre à jour le programme de travail ainsi que les mandats et la durée des équipes de spécialistes, en se fondant sur les discussions relatives aux différents secteurs du programme qui auront lieu dans le cadre d'autres points de l'ordre du jour provisoire.***

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ MIXTE FAO/CEE/OIT
DE LA TECHNOLOGIE, DE LA GESTION ET DE LA FORMATION
FORESTIÈRES POUR LA PÉRIODE 2003-2006**

**Programme du secteur d'activité 1:
Sylviculture et gestion forestière**

(par exemple, utilisation de la forêt à des fins multiples, questions écologiques
et économiques, commercialisation, systèmes d'information)

1.1 Prévention et maîtrise des incendies de forêt

Activités de l'équipe de spécialistes, y compris la publication deux fois par an des *Nouvelles internationales sur les incendies de forêt*; l'équipe organisera un séminaire en Turquie en 2003 et fera des recommandations sur l'harmonisation des statistiques sur les feux de forêt et des obligations en matière de communication de données à l'Union européenne et à la CEE/FAO. Elle fera aussi rapport sur ses activités à la vingt-cinquième session du Comité mixte en 2004.

Durée: **sera fixée par le Comité mixte à sa vingt-quatrième session.**

1.2 Nouveaux rôles et modes de fonctionnement des services forestiers

Il est proposé d'organiser aux Pays-Bas, en 2004, un séminaire sur l'évolution des fonctions de services forestiers plus indépendants et sur le thème, qui lui est étroitement lié du mode de financement de la fourniture de biens et services non marchands par les propriétaires de forêts publiques ou privées. Un projet de programme sera présenté à la vingt-quatrième session du Comité mixte, en 2002.

Durée: **jusqu'en 2004.**

1.3 Reboisement

Séminaire en Irlande du 15 au 19 septembre 2002.

Durée: **jusqu'en 2002.**

1.4 Préparation aux catastrophes en foresterie

Une équipe sera chargée d'étudier la manière de modifier le «manuel en cas de graves dégâts» pour tenir compte des enseignements tirés des tempêtes de 1999, en coopération avec le Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA). On pourrait organiser en 2004 un séminaire visant à exposer, examiner et mettre à profit l'expérience des pays victimes de catastrophes.

Durée: **jusqu'en 2004.**

1.5 Systèmes d'information en foresterie

Une décision sera prise au sujet des activités futures, éventuellement de l'organisation d'un troisième séminaire sur cette question, à la vingt-quatrième session du Comité mixte, en 2002.

Durée: **jusqu'en 2005.**

1.6 Foresterie proche de la nature

Un séminaire sur la foresterie proche de la nature, organisé en coopération avec l'UIIRF et l'IEF, aura lieu en Slovaquie en 2003. Un projet de programme sera présenté au Comité mixte à sa prochaine session, en 2002.

Durée: **jusqu'en 2004.**

1.7 Biodiversité: de la théorie à la pratique

Il est proposé d'organiser en Suède, en 2003 ou 2004, un séminaire sur la foresterie en vue d'optimiser la biodiversité, notamment en ce qui concerne les services de vulgarisation à l'intention des propriétaires de forêts privés. Un projet de programme sera présenté au Comité mixte à sa prochaine session, en 2002.

Durée: **jusqu'en 2004.**

Programme du secteur d'activité 2: Technologies, récolte et transport du bois

(par exemple, génie forestier, opérations écologiquement et économiquement rationnelles en sylviculture et pour la récolte et le transport du bois)

2.1 Routes forestières et transport du bois écologiquement rationnels

La FAO continuera à examiner et à rassembler des renseignements sur l'évolution du secteur. Un séminaire pourrait avoir lieu en 2004 en Hongrie.

Durée: **jusqu'en 2004.**

2.2 Nouvelles tendances de la récolte du bois au moyen de systèmes à câble

Un atelier sur les nouvelles tendances de la récolte du bois au moyen de systèmes à câble a eu lieu à Ossiach (Autriche) en juin 2001. Le compte rendu de cet atelier sera publié.

Durée: **activité achevée.**

2.3 Augmentation du volume de bois provenant principalement des forêts privées

Il est proposé de tenir en Allemagne, en 2003 ou 2004, un séminaire sur la question, qui pourrait avoir lieu en même temps qu'Interforst.

Durée: **jusqu'en 2004.**

2.4 Foresterie à des fins multiples dans les zones forestières protégées ou sensibles

Atelier sur la foresterie à des fins multiples, qui sera organisé par l'Institut de recherche sur la foresterie et l'écologie forestière en montagne, à Sotchi (Fédération de Russie), en 2002. Le Comité mixte est appelé à prendre une décision au sujet de la suite des travaux dans ce domaine, s'il y a lieu de les poursuivre.

Durée: **sera fixée par le Comité mixte à sa vingt-quatrième session.**

2.5 Améliorations de l'exploitation forestière dans les forêts paysannes

Le Gouvernement slovène est prêt à accueillir un séminaire sur cette question à Bled (Slovénie) en 2003. Un projet de programme provisoire sera distribué avant la session du Comité mixte.

Durée: **sera fixée par le Comité mixte à sa vingt-quatrième session.**

2.6 Mécanisation de l'exploitation des forêts en montagne

Proposition de création d'une équipe de spécialistes.

Durée: **sera fixée par le Comité mixte à sa vingt-quatrième session.**

Programme du secteur d'activité 3:

Formation professionnelle et ergonomie appliquée

(par exemple, pour les travailleurs, cadres et directeurs, y compris l'ergonomie appliquée et la sécurité et la santé au travail)

3.1 Réseau de la main-d'œuvre forestière

Activités du réseau de la main-d'œuvre forestière, publication de *FORWORKNET Update* par le BIT, deux ou trois fois par an.

Durée: **activité permanente.**

3.2 EDUFOREST

En prolongement du séminaire organisé en France en 1998, un réseau d'organismes européens de formation forestière sera établi conjointement par le Comité et par le Centre de formation de la Bastide (France).

Durée: **activité permanente.**

3.3 Participation du public et partenariats en foresterie

Une équipe de spécialistes sera chargée, sous la direction de M. M. Wenner (Royaume-Uni), de préciser la notion de «participation» et d'étudier comment promouvoir une gestion forestière participative (participation du public), une action de sensibilisation à la forêt et l'utilisation des produits et services forestiers par le public.

Durée: **sera fixée par le Comité à sa vingt-quatrième session.**

3.4 Place des femmes dans la foresterie

Séminaire sur le rôle des femmes dans le secteur de la foresterie en Europe et en Amérique du Nord, Viseu (Portugal), du 2 au 6 avril 2001. Le compte rendu du séminaire sera publié.

Durée: **activité achevée.**

3.5 La foresterie à la rencontre du public

Un séminaire a eu lieu à Rütthubelbad (Suisse), du 8 au 11 octobre 2001. Le compte rendu du séminaire sera publié.

Durée: **activité achevée.**

3.6 Partenariats en foresterie

Un séminaire sur ce sujet a eu lieu à Bruxelles (Belgique), du 3 au 7 juin 2002. Le compte rendu du séminaire sera publié.

Durée: **activité achevée.**

3.7 Connaissances traditionnelles sur la forêt

Activité qui sera proposée au Comité mixte en 2002.

Durée: **jusqu'en 2002.**

Annexe 1

PRÉSENTATION SYNOPTIQUE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

		2003	2004	2005	2006	2007
	Sessions du Comité mixte (CM) et du Comité de direction (CD)	CD, 16 ^e session	CM, 25 ^e session	CD, 17 ^e session	CM, 26 ^e session	CD, 18 ^e session

Secteur d'activité 1: Sylviculture et gestion forestière

1.1	Prévention et maîtrise des incendies de forêt	Séminaire en Turquie				
		Activité permanente, IFFN (bulletin, deux fois par an)				
1.2	Nouveaux rôles et modes de fonctionnement des services forestiers		Séminaire aux Pays-Bas			
1.3	Reboisement	<i>(activité achevée)</i>				
1.4	Préparation aux catastrophes	Révision du <i>Manuel</i>				Séminaire
1.5	Systèmes d'information en foresterie	À déterminer				
1.6	Foresterie proche de la nature	Séminaire en Slovaquie				
1.7	Biodiversité: de la théorie à la pratique		Séminaire en Suède (<i>à déterminer</i>)			

Secteur d'activité 2: Technologie, récolte et transport du bois

		2003	2004	2005	2006	2007
2.1	Routes forestières et transport du bois écologiquement rationnels		Séminaire en Hongrie			
2.2	Nouvelles tendances de la récolte du bois au moyen de systèmes à câble	<i>(activité achevée)</i>				
2.3	Augmentation du volume de bois provenant principalement des forêts privées	Séminaire en Allemagne (projet) <i>(à déterminer)</i>				
2.4	Foresterie à des fins multiples dans les zones protégées ou sensibles	Atelier à Sotchi (Fédération de Russie), <i>(à déterminer)</i>				
2.5	Améliorations de l'exploitation forestière dans les forêts paysannes	<i>Activité proposée au Comité mixte, à sa vingt-quatrième session</i>				
2.6	Mécanisation de l'exploitation des forêts en montagne	<i>Activité proposée au Comité mixte, à sa vingt-quatrième session</i>				

Secteur d'activité 3: Formation professionnelle et ergonomie appliquée

		2003	2004	2005	2006	2007
3.1	Réseau de la main-d'œuvre forestière	Activité permanente, publication de <i>FORWORKNET</i>				
3.2	EDUFOREST	Activité permanente, établissement d'un réseau d'organismes européens de formation forestière				
3.3	Participation du public et partenariats en foresterie (équipe de spécialistes)	Activités de l'équipe de spécialistes <i>(à déterminer)</i>				
3.4	Place des femmes dans la foresterie	<i>(activité achevée)</i>				
3.5	La foresterie à la rencontre du public	<i>(activité achevée)</i>				
3.6	Partenariats en foresterie	<i>(activité achevée)</i>				
3.7	Connaissances traditionnelles sur la forêt	Activité proposée au Comité mixte				

Annexe II

MANDAT DE L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES DES INCENDIES DE FORÊT
Référence au programme de travail: 1.1

A - MANDAT	
ÉTABLI PAR:	Le Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières
Références:	Rapports des vingt et unième (TIM/EFC/WP.1/26), vingt-deuxième (TIM/EFC/WP.1/28) et vingt-troisième (TIM/EFC/WP.1/2000/2) sessions du Comité mixte
DESCRIPTION:	<p>L'équipe entreprendra, selon ce qui a été déterminé par le Comité mixte, des activités touchant aux incendies de forêt, grâce aux moyens suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - promotion des méthodes scientifiques dans le cadre de la prévention et la lutte contre les incendies de forêt; - conseils aux États membres en matière de prévention et de lutte contre les incendies de forêt; - organisation et préparation de séminaires, d'ateliers et de programmes de sensibilisation; et promotion d'un échange continu d'informations et d'expériences entre les spécialistes des incendies de forêt des différents pays, tant en matière de prévention et de lutte que dans le domaine de la recherche; - coopération et coordination avec d'autres organisations internationales s'occupant des questions relatives aux incendies de forêt dans la région (FAO, y compris Silva Mediterranea, UIIRE, Union européenne et autres); - critères d'harmonisation et de communication des statistiques relatives aux incendies de forêt; - publication semestrielle des <i>Nouvelles internationales sur les incendies de forêt</i>.
DURÉE:	Jusqu'en 2002
APPROUVÉ PAR:	Le Comité mixte à ses vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième sessions
RAPPORT:	L'équipe rend compte de ses travaux à chacune des sessions du Comité mixte et du Comité de direction
RÉSULTATS ESCOMPTÉS AU COURS DES 18 PROCHAINS MOIS:	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Étude de faisabilité en vue d'instituer un système d'information mondial sur les incendies touchant la végétation 2. Développement du lien entre l'inventaire des incendies, la gestion et les structures de décision 3. Élaboration d'un système d'inventaire des incendies répondant aux objectifs de la CNUED 4. Organisation d'un séminaire en Turquie en 2003 5. Publication semestrielle des <i>Nouvelles internationales sur les incendies de forêt</i> 	

B - FICHE RÉCAPITULATIVE (au mois de juin 2002)	
ACTIVITÉS:	
Antérieures:	Réunions en avril 1994, en décembre 1994, en 1996, en mai 1998, en juin 2000 et en mars 2002; Séminaire sur les forêts, les incendies et les changements climatiques mondiaux tenu en août 1996; participation à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles et à la Conférence internationale sur les incendies de forêt tenue au Canada en 1997; première Conférence internationale des pays baltes sur les incendies de forêt, 1998; Baltex Fire 2000; participation à la réunion d'experts internationale FAO/OIBT sur les politiques nationales ayant une incidence sur les incendies de forêt, tenue en mars 2001
En cours:	<i>Nouvelles internationales sur les incendies de forêt</i>
Futures:	Tenue d'un séminaire en Turquie en 2003
Références:	Rapport de la première réunion, TIM/EFC/WP.1/R.121/Add.1, TIM/EFC/WP.1/1998/3, annexes 1 et 2, TIM/EFC/WP.1/2000/5. Les activités de l'équipe sont décrites dans les différents numéros des <i>Nouvelles internationales sur les incendies de forêt</i>
RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE:	M. J. G. Goldammer (Allemagne)
COMPOSITION:	Allemagne, Autriche, Bélarus, Bulgarie, Canada, Espagne, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, Lettonie, Namibie, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suisse, Turquie et Ukraine

Annexe III

**MANDAT DE L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES DE LA
PRÉPARATION AUX CATASTROPHES EN FORESTERIE
(PLANIFICATION POUR LES CAS D'URGENCE EN FORESTERIE)**

Référence au programme de travail: 1.5

A - MANDAT	
ÉTABLI PAR:	Le Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières
Références:	Rapport sur la vingt-troisième session du Comité mixte: TIM/EFC/WP.1/2000/2, par. 31
DESCRIPTION:	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recueillir des renseignements sur les problèmes rencontrés pour faire face aux dégâts causés par les tempêtes, en particulier la tempête «Lothar» le 26 décembre 1999, et sur les solutions qui ont été trouvées 2. Identifier les domaines qui se prêtent à une coopération internationale et à un échange d'informations ou de résultats de recherche est nécessaire d'urgence 3. Mettre à jour le «Manuel en cas de graves dégâts» qui avait été établi par le Comité mixte, en tenant compte en particulier des problèmes liés à l'inventaire des dégâts, à l'organisation, à la gestion, aux techniques de récolte, au transport et à la sécurité 4. Définir des stratégies différentes pour la préparation aux catastrophes tenant compte des caractéristiques de l'événement (moment, ampleur, région, essence de bois...) et de sa nature (feu de forêt, attaque d'insecte, tempête...) 5. Créer un site Web où les informations recueillies seront aisément disponibles et mises à jour régulièrement 6. Déterminer s'il est utile d'organiser un séminaire (date et lieu?) afin de présenter les résultats de l'expérience acquise à la suite des tempêtes de 1999 et d'échanger des idées et des renseignements
DUREE:	Jusqu'en 2002
APPROUVÉ PAR:	Le Comité mixte à sa vingt-troisième session
RAPPORT:	L'équipe rend compte de ses travaux à chacune des sessions du Comité mixte et du Comité de direction
RÉSULTATS ESCOMPTÉS AU COURS 18 PROCHAINS MOIS:	
À déterminer	

B - FICHE RÉCAPITULATIVE (au mois de juin 2000)	
RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE:	M. M. Hermeline (France)
COMPOSITION:	Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Danemark, France, Fédération de Russie, Pologne, Royaume-Uni, Slovaquie et Suisse
ACTIVITÉS:	Néant

Annexe IV**MANDAT DE L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES DE LA PARTICIPATION ET
DES PARTENARIATS DANS LE SECTEUR DE LA FORESTERIE***Référence au programme de travail: 3.3*

A - MANDAT	
ÉTABLI PAR:	Le Comité mixte FAO/CBE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières
Références:	Rapport sur les travaux de la vingt-deuxième session du Comité mixte: TIM/EFC/WP.1/28, (mandat modifié par le Comité du bois en septembre 1999)
DESCRIPTION:	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préciser la notion de «participation» et définir un cadre conceptuel pour une gestion forestière de type participatif (participation du public), une action de sensibilisation à la forêt et l'utilisation par le public des produits et services forestiers 2. Rédiger pour le Comité mixte et le mécanisme paneuropéen un rapport sur la gestion de type participatif et formuler des propositions concernant les mesures de suivi 3. Aider à la préparation du séminaire sur les relations publiques et l'éducation écologique dans le secteur de la foresterie qu'il est prévu de tenir en Suisse et du séminaire sur les partenariats qu'il est prévu de tenir en Belgique 4. Rassembler et même entreprendre des monographies
DURÉE:	Jusqu'en 2002
APPROUVÉ PAR:	Le Comité mixte à ses vingt-deuxième et vingt-troisième sessions
RAPPORT:	L'équipe rend compte de ses travaux à chacune des sessions du Comité mixte et du Comité de direction
RÉSULTATS ESCOMPTÉS AU COURS DES 18 PROCHAINS MOIS:	
Mise au point de notions et étude des principales questions que soulève le processus participatif	

B - FICHE RÉCAPITULATIVE (au mois de juin 2002)	
ACTIVITÉS:	
Antérieures:	Atelier préparatoire destiné à mettre en route les activités de l'équipe (novembre 1999, en Suisse) avec la coopération de l'ancienne équipe des aspects socioéconomiques. L'équipe s'est réunie à Växjö (Suède) en mars 2000 pour arrêter les notions et étudier les principales questions que soulève le processus participatif. Aider à la préparation des séminaires du Comité mixte sur la foresterie à la rencontre du public sur les partenariats et sur la place des femmes en foresterie. Publication en septembre 2000 d'un rapport sur le cadre de la participation du public, accompagné de recommandations. Deux ateliers de deux jours et demi chacun ont été organisés, conjointement avec le Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier du Comité mixte, respectivement au Portugal en mars et en Écosse en mai 2002
En cours:	Rédaction pour le Comité mixte et le mécanisme paneuropéen d'un rapport sur la gestion participative et de propositions concernant les mesures de suivi
Futures:	Mise au point de notions et étude des principales questions que soulève le processus participatif
Références:	TIM/EFC/WP.1/AC.1/1999/2; TIM/EFC/WP.1/2002/2; TIM/EFC/WP.1/AC.1/2001/2
RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE:	Miles Wenner (Royaume-Uni)
COMPOSITION:	Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Islande, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, UE, CEPF, SILVS, WWF/UICN